

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JANVIER 2018

Étaient présents : Mrs VOISET Jean, Maire, MUSSARD Frédéric, Mmes GOHIER Cindy Adjoints, JUVIN Virginie, Mrs VIAUD Alain, LEGRAIS Jean-Pierre.

Étaient absents excusés : Mr BOUYER Stéphane, Mme GAILLARD Jennyfer,

Était absent : Mr GUENARD Jérôme.

ORDRE DU JOUR

- 1) Avis sur enquête publique relative à l'exploitation d'une porcherie à Saint Michel et Chanveaux ;
- 2) Examen de devis estimatifs pour l'éclairage public Rue de la Mairie et Chemin des Écoliers ;
 - 3) Examen de devis pour la voirie Rue de la Grée ;
 - 4) Examen de devis pour l'Aménagement d'une cuisine ;
 - 5) Propositions de prêts par les organismes bancaires ;
 - 6) Délibération aux contrats CUI-CAE ;
 - 7) Questions diverses.

0) Acquisition de terrain appartenant à la SCI la Forêt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la proposition faite à la SCI la Forêt d'acquérir une parcelle cadastrée section AA n° 213 d'une superficie de 135 m², situé Rue de la Grée, cette dernière a fait savoir par courrier qu'elle acceptait la proposition tarifaire faite par la Commune, à savoir la somme d'1 € (un euro) net vendeur.

DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AA n° 213 d'une superficie de 135 m² appartenant à la SCI la Forêt au prix d'1 € (un euro) net vendeur ; étant entendu que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur et désigne Maître ARNAUDJOUAN, Notaire à POUANCÉ, pour la rédaction de l'acte notarié et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte à intervenir entre la Commune qu'il représente et les vendeurs.

2-1) Examen de devis estimatifs pour l'éclairage public Rue de la Mairie et Chemin des Écoliers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une proposition financière valable trois mois à compter du 22 décembre 2017 concernant l'éclairage public Rue de la Mairie.

Les montants estimatifs des travaux et la participation financière de la Commune sont les suivants :

Travaux		Participation financière à verser au SYDELA			Participation estimée du SYDELA
Nature	Coût travaux HT estimé	Montant HT estimé	TVA estimée	Participation TTC estimée	Participation estimée du SYDELA
EP52 Réalisation de travaux neufs ou de rénovation des matériels d'éclairage public	32 195,57	14 028,87	0,00	14 028,87	24 605,82

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, la proposition financière du SYDELA concernant l'éclairage public Rue de la Mairie, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. S'agissant d'une étude de faisabilité, le SYDELA va procéder au lancement de l'étude d'exécution et proposer ainsi un chiffrage plus précis et des plans d'étude.

2-2) Examen de devis estimatifs pour l'éclairage public Rue de la Mairie et Chemin des Écoliers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une proposition financière valable trois mois à compter du 22 décembre 2017 concernant l'éclairage public Chemin des Écoliers.

Les montants estimatifs des travaux et la participation financière de la Commune sont les suivants :

Travaux		Participation financière à verser au SYDELA			Participation estimée du SYDELA
Nature	Coût travaux HT estimé	Montant HT estimé	TVA estimée	Participation TTC estimée	Participation estimée du SYDELA
EP52 Réalisation de travaux neufs ou de rénovation des matériels d'éclairage public	1 677,20	805,06	0,00	805,06	1 207,58

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, la proposition financière du SYDELA concernant l'éclairage public Chemin des Écoliers, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. S'agissant d'une étude de faisabilité, le SYDELA va procéder au lancement de l'étude d'exécution et proposer ainsi un chiffrage plus précis et des plans d'étude.

3) Examen de devis pour la voirie Rue de la Grée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux devis pour des travaux de voirie Rue de la Grée :

- un de l'entreprise BERTHELOT, Travaux Publics, de NOELLET qui se décompose ainsi :

Travaux dans lotissement modification voirie 200 M2

Décapage avec TP	385,00 €
Evacuation avec camion près du cimetière	315,00 €
Empierrement, pierre 0/63	1 090,56 €
Empierrement finition avec GNTB 0.20	541,68 €
Nivelage avec TP	350,00 €
Compactage cylindre	120,00 €
Total H.T.	2 802,24 €
T.V.A. 20 %	560,45 €
Total T.T.C.	3 362,69 €

- un de l'entreprise HERVÉ, Travaux Publics, de JUIGNÉ DES MOUTIERS qui se décompose ainsi :

Décapage terre végétale à évacuer au cimetière	540,00 €
Terrassement en déblais à évacuer en décharge	1 200,00 €
Empierrement en 0/60 sur 40 cm et 0/31.5 sur 15 cm	2 400,00 €
Total H.T.	4 140,00 €
T.V.A. 20 %	828,00 €
Total T.T.C.	4 968,00 €

Après analyse de ces deux offres, le Conseil est invité à en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Après examen des deux devis, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, la proposition de l'entreprise BERTHELOT, Travaux Publics, de NOELLET, pour un montant TTC de 3 362,69 €.

4) Examen de devis pour l'aménagement d'une cuisine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu concernant l'aménagement de la cuisine de la Salle polyvalente, le devis de deux entreprises, à savoir un de l'entreprise BONNET-THIRODE de LA MONTAGNE et l'autre de l'entreprise CS DEPANN ET MATERIELS de NOTRE DAME D'ALLENCON.

Devis de l'entreprise BONNET-THIRODE :

Ensemble comprenant 1 armoire à grille positive extérieur inox 1 porte 600 l	
+ 3 jeux de 2 glissières + 3 grilles inox pour un total de	2 022,50 €
Armoire positive ventilée 360 l	774,83 €
Chariot de service	186,38 €
Plonge 1200x700 dessus 15/10	682,50 €
En option : tempomatic mitigeur	393,75 €
Table lisse inox 700x745	845,63 €
Robinet avec douchette	279,38 €
Ensemble : laveuse à capot OREANE + kit pompe vidange	3 385,63 €
Table lisse inox 1100x745	605,63 €
Structure inox sous table	133,13 €
Four Transtherm sur pied	3 176,25 €
Table murale 1500x600 dessus 12/10 E avec étagère	528,13 €

Coup de feu élec LG800 sur four	4 680,63 €
2 Armoires haute avec portes 1600x600	3 376,26 €
Prestation de montage	1 472,50 €
10 grilles inox renforcé	0,00 €
Montant H.T.	22 149,38 €
T.V.A. 20 %	4 429,88 €
Total T.T.C.	26 579,26 €

Devis de l'entreprise CS DEPANN ET MATERIELS :

Armoire frigorifique positive ADVANCE FAGOR	3 997,50 €
Four de remise en température	3 221,50 €
Option roulettes pour support	246,50 €
Four électrique à convection 6	1 946,50 €
Support pour four	416,50 €
Option échelles pour support	161,50 €
Option roulettes pour support	246,50 €
Meuble 2 foyers radiants	1 088,00 €
Option échelle pour module	59,50 €
Table démontable à dossier avec étagères	460,50 €
Plonge 1 bac 500x500 + étagère à droite	549,00 €
Option étagère pour plonge 1 bac 1200x700 mm	92,25 €
Douche monotrou avec robinet intermédiaire	255,00 €
Lave-vaisselle frontal FAGOR	1 650,00 €
Option pompe / doseur produit lavage	120,00 €
Socle pour lave-vaisselle à ouverture frontale	243,00 €
Armoire haute à portes battantes 1000x600x1935 mm	2 610,00 €
Forfait livraison et installation	927,63 €
Total H.T (remisé)	18 291,38 €
T.V.A. 20 %	3 658,28 €
Total T.T.C.	21 949,66 €

CS DEPANN ET MATERIELS a également fourni un devis pour la fourniture d'une armoire réfrigérée positive, d'un four de remise en température, d'un fourneau électrique 4 foyers radiants + four, d'une table démontable inox, d'une plonge 1 bac pour lave-vaisselle, d'un robinet mélangeur, d'un lave-vaisselle frontal, d'une armoire haute à portes battantes, et frais de livraison et d'installation pour un total H.T. remisé de 15 276,53 €, soit un total T.T.C. de 18.331,84 €.

Après étude des deux devis, le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Après examen des deux devis, le Conseil Municipal adopte (5 voix pour et 1 abstention), le devis de l'entreprise BONNET-THIRODE de LA MONTAGNE, pour un montant TTC de 26 579,26 €.

5) Réalisation d'un emprunt de 165 000 €

Dans le but de financer la réhabilitation de la Salle Communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le financement du projet ci-dessus désigné, et sur les propositions faites par l'organisme prêteur sollicité,

1 – Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest un prêt :

- Montant : 165 000 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Échéance constante
- Taux fixe : 1,49 %
- Frais de dossier : 165,00 €

2 – Prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

3 – Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

4 – Confère en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur VOISET Jean, Maire de la Commune pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêts à passer avec l'Établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

6) Embauche d'un agent d'animation en contrat CUI - CAE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut embaucher dans le cadre d'un contrat CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion) Madame Nathalie DHESSSE née CONSTANTIN demeurant 2 rue de la Forêt à LA CHAPELLE GLAIN, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, du 8 janvier 2018 au 8 octobre 2018, pour assurer l'accueil périscolaire. Pour ce type de contrat, la Collectivité bénéficiera d'une prise en charge, le taux fixé par l'arrêté du Préfet de Région est de 50 %. Au terme de l'échéance de ce contrat, un second contrat de 9 mois pourra être renouvelé.

Le Conseil est invité à en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de pourvoir au poste d'agent d'animation pour assurer l'accueil périscolaire matin et soir les jours d'école, ainsi que la surveillance à la restauration scolaire,
- émet un avis favorable à la candidature présentée par Monsieur le Maire, à savoir Madame Nathalie DHESSSE, demeurant 2 rue de la Forêt à LA CHAPELLE GLAIN, à raison de 20 heures par semaine, du 8 janvier 2018 au 8 octobre 2018, dans le cadre d'un contrat CUI-CAE.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette embauche (contrat de travail, etc...).

7) Questions diverses

Courrier de Mme AUGEREAU Pascale et Mr GILLET Olivier

Ils ont écrit un courrier en mairie pour se plaindre de la chaussée dégradée au lieudit Ruigné au numéro 13. Ils souhaiteraient une remise en état de la buse devant leur propriété (salissures sur la façade de leur habitation) et demandent aussi la pose de piquets le long de leur murette. Ils voudraient également que la pancarte indiquant le village de « Ruigné » soit retirée de leur propriété et s'inquiètent également de la vitesse excessive dans le village. Après discussion, les élus ont décidé de se rendre sur place pour analyser le bien-fondé de cette demande.

Courriel de Mr JOLY David

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Monsieur David JOLY qui s'exaspère de l'attitude de son voisin concernant ses reproches par rapport aux aboiements de son chien et du bruit de tonte de sa pelouse. Il demande s'il existe une réglementation sur la Commune (arrêté municipal ou autre). Après avoir évoqué le problème de voisinage, les élus ont considéré qu'il n'y avait pas de règles particulières appliquées sur la Commune.

Courriel de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Service Administration Générale de la CCCD nous informe que suite à des dépôts sauvages de déchets sur le territoire communautaire, il est possible que la Commune mette des amendes face à de tels agissements. Le Conseil en a pris note.

Vœux de Mr et Mme GRAVOUIL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Fait à Juigné-des-Moutiers, le 22 Janvier 2018

Le Maire,
Jean VOISET

